

Je renvoie ma fiche à l'adresse suivante : Antoine LARIVIERE Trésorier SNEP/FSU Bourse du travail 14, Place Imbach 49000 ANGERS

Identité	Date de naissance ____/____/____	Sexe : F <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/>	Situation professionnelle	Etablissement d'affectation ou zone de remplacement						
	Nom			Code établissement						
	Nom de naissance			Nom						
	Prénom			Adresse complète						
	Adresse complète									
	Mail			Echelon (ou groupe pour les retraités)						
	Téléphone fixe			Situation administrative (entourez ou surlignez si nécessaire)						
Téléphone portable		TZP		Stagiaire sur 1 ^{er} poste.		Temps partiel : %				
		Disponibilité		Congés (parental...)						
		Situation particulière : Retraite progressive : % d'activité.								

Bulletins	Envoi des bulletins (nationaux, académiques et départementaux) du SNEP-FSU, des hors séries « Contrepied », des bulletins FSU « POUR », courriers divers, ...							Autorisation indispensable pour recevoir le bulletin			
	Pour les nouvelles adhérentes et nouveaux adhérents, les publications et courriers sont envoyés, par défaut par courrier à l'adresse personnelle. Pour les recevoir en version numérique ou en version papier à l'adresse de l'établissement, rendez-vous dans votre espace adhérent. https://www.snefpsu.fr/espace-membre/ .							J'accepte de fournir au SNEP-FSU les informations nécessaires me concernant et l'autorise à faire figurer des informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées dans la loi informatique et libertés du 6/01/78 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE dit RGPD du 27/04/2016 applicable le 25/05/2018. Cette autorisation est révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNEP-FSU - Service informatique, 76 rue des Rondeaux, 75020 PARIS.			
	Pour les anciennes adhérentes et anciens adhérents, nous conservons les choix des années précédentes. Pour apporter des modifications, rendez-vous dans votre espace adhérent. https://www.snefpsu.fr/espace-membre/ .							Date et signature NOM Prénom OU Image			

Cotisations SNEP-FSU METROPOLE 2025-2026

Catégorie professionnelle	Catégorie/échelon										
	1	2	3	4	5/5HEA1	6/5HEA2	7/5HEA3	8	9	10	11
Prof EPS - Prof de sport - CEPJ - PCEA Agri - ENS	100 €	130 €	165 €	169 €	175 €	181 €	190 €	204 €	216 €	230 €	246 €
Prof EPS classe normale biadmissible			163 €	174 €	184 €	193 €	202 €	217 €	233 €	247 €	257 €
Prof EPS HCI (Hors Classe) - P. Sport HCL - CEPJ HCI - PCEA HCI	216 €	229 €	245 €	262 €	279 €	295 €	300 €				
Prof EPS CIEx (Classe Ex) - P. Sport CIEx - CEPJ CIEx - PCEA CIEx	254 €	269 €	283 €	303 €	325 €	338 €	355 €				
Chargé d'Enseignement		128 €	136 €	142 €	148 €	156 €	163 €	171 €	180 €	191 €	201 €
Chargé d'Enseignement Hors Classe			190 €	201 €	227 €	244 €					
Chargé d'Enseignement Classe Ex.	227 €	246 €	262 €	279 €	295 €	300 €					
Catégorie / échelon	1	2	3	4/4HEA1	5/4HEA2	6/4HEA3	7	8	9	10	11
Agrégé-e - CTPS	130 €	183 €	188 €	199 €	212 €	226 €	241 €	260 €	277 €	292 €	303 €
Agrégé-e Hors Classe - CTPS Hors Classe	277 €	292 €	303 €	325 €	338 €	355 €					
Catégorie / échelon	1	2/2HEA1	3/2HEA2	4/2HEA3	5/3HEB1	6/3HEB2	7/3HEB3	8	9	10	11
Agrégé-e Classe Ex.- CTPS Classe Ex.	303 €	325 €	338 €	355 €	355 €	370 €	389 €				
CDI : Indice.	Inférieur à 436 → Groupe 3	120 €	Entre 480 et 502 → Groupe 6	174 €	Entre 603 et 627 → Groupe 9	219 €					
	Entre 436 et 452 → Groupe 4	130 €	Entre 503 et 527 → Groupe 7	183 €	Supérieur à 627 → Groupe 10	228 €					
	Entre 453 et 479 → Groupe 5	165 €	Entre 528 et 602 → Groupe 8	192 €							
	Temps partiel : à calculer selon l'échelon et la quotité de service.										
Prof EPS, sport ou CEPJ stagiaire à l'externe	100 €		Maitre auxiliaire (MA)		164 €						
Agrégé-e stagiaire nouvel-le enseignant-e	130 €		Contractuel-le (CDD)		44 €						
Congé parental - disponibilité	46 €		Etudiant-e contractuel-le alternant-e		20 €						
Stagiaire en report de stage	20 €		Congé de formation		102 €						
Stagiaire non reclassé-e : selon échelon de la catégorie d'origine.											
Retraité-e : Montant net de la pension mensuelle avant prélèvement à la source.	Inférieur à 1051 € → Groupe 1	47 €	Entre 1 801 € et 2 050 € → groupe 5	107 €	Entre 2 801 € et 3 050 € → groupe 9	167 €					
	Entre 1 051 € et 1 300 € → groupe 2	62 €	Entre 2 051 € et 2 300 € → groupe 6	122 €	Entre 3 051 € et 3 300 € → groupe 10	182 €					
	Entre 1 301 € et 1 550 € → groupe 3	77 €	Entre 2 301 € et 2 550 € → groupe 7	137 €	Supérieur à 3 301 € → groupe 11	197 €					

Je choisis de payer ma cotisation...

1/ Par prélèvement(s) en une ou plusieurs fois (effectué en début de chaque mois d'octobre à juin, max 8 fois si débuté en octobre). Remplissez le mandat ci-dessous.

Nombre de prélèvements

Indiquez le 1er mois de prélèvement

PRELEVEMENT MANDAT	En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le SNEP-FSU à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNEP-FSU. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.										
Une demande de remboursement doit être présentée :											
- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,											
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.											
Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.											
Nom _____											
Prénom _____											
Adresse _____											
Compl. d'adresse _____											
CP - Ville _____											
Pays _____											
Code IBAN _____											
Code BIC _____											
Paiement récurrent <input checked="" type="checkbox"/> MERCI DE JOINDRE UN RIB											
NE RIEN INSCRIRE ICI 											
NOM Prénom _____ OU _____ Image _____											
Pour le compte du SNEP-FSU 76, rue des Rondeaux 75020 PARIS Ref : cotisation SNEP A : _____ Le : _____											
Signature : _____											
CREDIT D'IMPOT Vous bénéficiez d'un crédit d'impôt égal à 66% du montant de votre cotisation. Par exemple, une cotisation de 165 € ne vous coûte réellement que 56,10 €. Aux frais réels, l'intégralité de la cotisation est à inclure dans les frais.											

2/ En ligne sur le site <https://lesite.snefpsu.fr/sujets/le-snep-fsu/adherer-pourquoi-comment/>

3/ Par chèque à l'ordre du SNEP-FSU Précisez le nombre de chèques (max 8) (Indiquez au dos de chaque chèque la date d'encaissement)